

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition de régularisation foncière de la RD 30 à
TRUCHTERSHEIM**

CP/2020/066

Service chef de file :

M4 - Service Administratif et Financier

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre de la régularisation foncière de la RD 30 sur le territoire de la commune de TRUCHTERSHEIM.

Une vérification cadastrale récente a permis de constater qu'un particulier est resté propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée en section 36 n° 473/72 de 0,09 are, intégrée en fait dans l'accotement de la RD 30 sur le territoire de la Commune de Truchtersheim.

Le Département du Bas-Rhin a pu obtenir l'accord du propriétaire pour une régularisation de cette situation avec l'acquisition de cette parcelle.

Par conséquent, il est proposé à la Commission Permanente de transférer cette parcelle en vue de son intégration au domaine routier départemental.

Le prix de la présente opération n'excédant pas 180 000,00 €, la division du Domaine n'a pas établi d'avis. Le principe d'indemnisation proposé correspond à la valeur de biens comparables sur le marché local.

L'acquisition de la surface concernée interviendrait aux conditions financières suivantes :

Indemnité principale pour perte de terrain :

10 000,00 € l'are x 0,09 are = 900,00 €

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 36 n° 473/72 de 0,09 are, au prix de 900,00 € ;
- de décider que l'acte sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition, le président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45558	21-2111-621	100 000,00 €	100 000,00 €	900,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

-décide de l'acquisition, auprès du propriétaire riverain, de la parcelle située à Truchtersheim et cadastrée en section 36 n° 473/72 de 0,09 are ;

-décide que cette transaction s'effectuera sur la base d'un prix de 10 000,00 € l'are, soit le versement d'une indemnité de 900,00 € ;

-décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;

-décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY